



CITY OF CAMPBELLTON

MUNICIPAL PLAN & ZONING BY-LAW

PUBLIC NOTICE

The Council of the City of Campbellton intends to amend the Municipal Plan of the City, being By-law No. M-1, and the Zoning By-law, being By-law No. Z-1.

The proposed amendment to the Municipal Plan, to change the land use designation assigned to the property having the PID 50400084, located at 26 Andrew Street, from “Institutional” and “Low Density Residential” to “Medium Density Residential”, was presented on July 16th, 2018.

The proposed amendment to the Municipal Plan will allow the rezoning of the same property from “Institutional”, INST Zone and “Single and Two Family Residential”, R2 Zone, to “Multiple Residential”, R3 Zone. The purpose of the amendments is to permit a 6 unit multiple dwelling and an office suite subject to conditions.

The proposed amendments may be examined at the office of the City Clerk at City Hall during office hours. Council will hold a public hearing at 5:00 pm in the Council Chamber of Campbellton City Hall, 76 Water Street on Monday, August 20th, 2018, to review written objections received. Any person wishing to speak in favor or against those objections shall have an opportunity to do so at this hearing.

Written objections to the proposed amendments shall be addressed to Council and shall be received by the undersigned until 4:30 pm on Friday, August 17th, 2018.

Jana Allain Boudreau
City Clerk



VILLE DE CAMPBELLTON

PLAN MUNICIPAL & ARRÊTÉ DE ZONAGE

AVIS PUBLIC

Le Conseil municipal de la Ville de Campbellton a l'intention de modifier le Plan municipal de la Ville, étant l'Arrêté N° M-1, et l'Arrêté de zonage, étant l'Arrêté N° Z-1.

La modification proposée au Plan municipal, de modifier la désignation d'utilisation du sol attribué à la propriété portant le NID 50400084, située au 26, rue Andrew, de « Services collectifs » et « Résidentielle de faible densité » à « Résidentielle de densité moyenne » a été présentée le 16 juillet 2018.

La modification proposée au Plan municipal permettra une modification de zonage de la même propriété de « services collectifs », zone SC et « résidentielle unifamiliale et bifamiliale », zone R2 à « résidentielle multifamiliale », zone R3. L'objectif des modifications est de permettre un bâtiment multiple de 6 unités et une suite de bureau sous réserve des conditions.

Les modifications proposées peuvent être examinées au bureau de la secrétaire municipale à l'Hôtel de ville pendant les heures de bureau. Le Conseil tiendra une audience publique à 17 h dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Campbellton au 76, rue Water, le lundi 20 août 2018, pour examiner les objections écrites reçues. Toute personne qui désire s'exprimer en faveur ou contre ces objections aura l'occasion de le faire lors de cette audience.

Les objections écrites aux modifications proposées doivent être adressées au Conseil municipal et seront reçues par la soussignée jusqu'à 16h30, le vendredi 17 août 2018.

Jana Allain Boudreau
Greffière